

*Le Sénat*

Confédération à Charlottetown alors que ces grands Canadiens ont mis en place un système parlementaire qui avait pour but de protéger l'intérêt de toutes les parties du pays, et pour ce faire ils ont mis en place la Chambre des communes. Ils ont également mis en place le Sénat dont l'un des buts de cette constitution du Sénat était de protéger les intérêts de diverses composantes du Canada et en particulier des différentes minorités du Canada.

Avec les années, les députés de cette Chambre ont eu beaucoup de représentations pour modifier et adapter le Sénat au monde plus moderne. Alors notre gouvernement, nous aussi décidons de nous adapter et de nous moderniser pour tenir compte du contexte actuel et surtout pour corriger l'indécence du gouvernement libéral qui nous a précédés et qui, en 1982, a ignoré 27 p. 100 de la population du Canada, c'est-à-dire où 74 députés libéraux du Québec ont oublié d'inclure dans la nouvelle Constitution le Québec. On comprend d'ailleurs que leur intérêt est toujours aussi bas en ce qui concerne la Constitution, parce que je réalise qu'aujourd'hui il n'y a pas un seul député de ce parti qui est dans cette Chambre au moment où on se parle, ce qui démontre leur peu d'intérêt à ce qui est l'essence même du Canada.

Notre premier ministre (M. Mulroney), notre gouvernement, nous avons promis d'intégrer le Québec à la confédération canadienne. Il s'est écoulé peu d'années depuis notre prise de position à cet égard et, récemment, avec la collaboration de toutes les provinces, particulièrement avec la collaboration du premier ministre de la province de Québec, M. Bourassa, nous avons offert—notre gouvernement—une place à part entière dans la Constitution canadienne dans le pays. Tous les Québécois ont été heureux de cette réunion historique et le 30 avril 1987 restera pour nous les Québécois et je suis certains qu'il restera également pour tous les Canadiens une date de marque aussi historique que la conférence de Charlottetown où s'étaient réunis les Pères de la Confédération.

Cette réunion a été réussie, monsieur le Président, grâce à notre premier ministre qui a fait le tour de force d'obtenir le consensus des 10 premiers ministres des 10 provinces canadiennes pour réintégrer le Québec à l'intérieur de la Constitution. Maintenant, notre pays comprend tous ces éléments, tous ces constituants d'un océan à l'autre.

Je suis aujourd'hui plus Canadien parce que je me sens un Canadien à part entière à cause de la réussite de mon premier ministre le 30 avril 1987. Nous avons corrigé, réparé l'erreur, l'omission des libéraux en 1982. De plus, nos premiers ministres des provinces, notre premier ministre du Canada ont décidé de manifester une ouverture également aux provinces, une ouverture à une nouvelle évaluation, une nouvelle description du rôle du Sénat et ils ont inclus dans la nouvelle Constitution à être écrite une formalité visant à modifier éventuellement le Sénat.

Ils ont même décidé et cet événement doit se réaliser en 1988 d'avoir une réunion des 10 premiers ministres et du premier ministre du Canada qui portera sur les fonctions et le rôle

du Sénat, sur le pouvoir du Sénat, sur le mode de sélection des sénateurs, sur la répartition des sièges. Et en attendant, monsieur le Président, pour manifester notre bonne volonté et notre grande ouverture à toutes les initiatives des différentes provinces qui ont participé aux accords du 30 avril 1987, notre premier ministre a décidé qu'il n'allait pas procéder à des nominations additionnelles de sénateurs avant d'avoir reçu une liste de noms agréés par les provinces où il y aura des vacances à combler. Nous avons enterré l'affront constitutionnel de 1982. Nous avons enterré l'arrogance libérale. Nous sommes maintenant des Québécois et des Canadiens fiers et à l'aise dans notre pays le Canada. Nous nous sentons les bienvenus.

Notre premier ministre a été le premier premier ministre à formellement accepter les propositions des provinces en ce qui concerne les nominations au Sénat et à en tenir compte pour nommer les sénateurs. Quelle différence avec l'ancien gouvernement libéral!

Imaginez-vous l'initiative de René Lévesque qui aurait voulu nommer un sénateur à ce moment-là, et imaginez-vous la collaboration qui aurait existée entre lui-même et l'ancien premier ministre du Canada.

Les Québécois et les Canadiens cependant savent qu'il y a toujours des améliorations à venir. Elles sont nécessaires. Et c'est pourquoi j'ai pris comme position de respecter la décision des 10 premiers ministres des provinces et du premier ministre le 30 avril 1987, en attendant la prochaine séance de négociations sur le Sénat qui aura lieu avant la fin de 1988.

Je suis certain, monsieur le Président, que les premiers ministres de toutes nos provinces et du Canada sauront à ce moment-là obtenir un consensus qui permettra une révision qui sera agréée par tous, concernant notre Sénat.

**M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je vous sais gré de me donner la parole, tout en sachant très bien qu'il ne reste que deux ou trois minutes de séance avant 18 heures, et qu'en conséquence, j'aurai à finir mon discours lors de la prochaine séance. Dans les circonstances, et pour éviter, monsieur le Président, que mon discours ne soit coupé en deux et soit de cette façon moins compris par la population canadienne, je demande le consentement unanime de cette Chambre pour qu'on puisse ajourner cette séance à la prochaine fois, de sorte que je puisse faire mon discours d'un seul trait, dix minutes en entier.

• (1750)

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est terminée. Conformément à l'article 36 du Règlement, cette affaire retombe au bas de la liste de priorité.